

COMMUNE
DE
CABARIOT

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

PIECE N° 4.1

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
07/11/2016	19/08/2019	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire,

Le Maire,

N

TONNAY-CHARENTE

LUSSANT

LUSSANT

LUSSANT

CHAMPDOLENT

BORDS

LA VALLÉE

LA VALLÉE

Légende

Informations cadastrales

- Limites communales
 Parcelles cadastrales
 Bâtiments
 Réseau hydrographique

Informations réglementaires

Prescriptions ponctuelles

-  Bâtiment autorisé à changer de destination (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
 Elément de patrimoine bâti à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions linéaires

- Linéaire végétal à protéger (articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ★-★ Muret à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison piétonne à préserver (article L151-38 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions surfaciques

-  Recall d'inconstructibilité le long de la RD137 et de l'A837 (article L111-6 du Code de l'Urbanisme)
-  Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
-  Espace à planter (article R151-43 du Code de l'Urbanisme)
-  Espace bois classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
-  Zone inondable (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble bâti d'intérêt patrimonial à préserver (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
-  Jardins, vergers à préserver (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
-  Secteur à OAP (article L151-6 du Code de l'Urbanisme)
-  Zones humides (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Libellés des zones et leurs secteurs

- Ua : secteur urbanisé des bourgs de Cabariot et de Saint-Clément
- Ub : secteur urbanisé à dominante pavillonnaire
- Ue : secteur urbanisé voué aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Ux : secteur urbanisé voué à de l'activité économique
- 1AUh : secteur à urbaniser à court terme destiné à de l'habitat
- 2AUh secteur à urbaniser à moyen terme destiné à de l'habitat
- A : zone agricole
- Ap : secteur agricole protégé
- N : zone naturelle et forestière
- Ne : secteur naturel dédié aux équipements collectifs
- Nt : secteur naturel dédié à une activité d'hôtellerie de plein air
- Np : secteur naturel protégé